



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/68
S/16258
9 janvier 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 5 janvier 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Me référant au document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité publié le 29 décembre 1983 sous la cote A/39/60-S/16242, j'ai l'honneur de porter à votre attention le texte de la déclaration ci-après, publiée à Islamabad le 26 décembre 1983 :

"Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères a rejeté catégoriquement aujourd'hui l'allégation du régime de Kaboul suivant laquelle des forces pakistanaises auraient aidé les moudjahidin qui ont attaqué récemment un poste près de Torkham, en territoire afghan. Le porte-parole a dit qu'il était bien connu que la résistance à travers tout l'Afghanistan était une lutte de libération autochtone, menée par l'héroïque peuple afghan. Les allégations répétées et dénuées de fondement selon lesquelles le Pakistan y participerait ne sont que des manœuvres tendant à présenter la véritable nature de cette lutte sous un faux jour.

Le porte-parole a fait ressortir que le Pakistan ne s'était jamais écarté de sa politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, y compris l'Afghanistan. Le Pakistan restait résolu à rechercher une solution pacifique au problème afghan, fondée sur les principes qui avaient été approuvés à maintes reprises par la communauté internationale au sein de l'Organisation des Nations Unies, par l'Organisation de la Conférence islamique et par le Mouvement des pays non alignés."

A/39/68
S/16258
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre de la question intitulée "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

